Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le



ID: 069-216901413-20240603-D48_24-DE



Conseil municipal du 03 juin 2024 **Délibération n°48-24**

Objet : Demande de subvention au Département du Rhône pour l'aide à l'achat de matériel sportif

Date de convocation : 24/0**5**/2024 Présidence : Renaud PFEFFER - Maire Secrétaire élu : Jean-Marc Machon

Membres présents: Renaud PFEFFER — Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET — Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD — Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD — Anne-Catherine VALETTE — Julie GUINAND BOIRON - Sophie PIVOT — Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN — Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA — Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI — Christian CECILLON - Raphaëlle GUÉRIAUD — Fatira RULLIERE — Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Véronique MERLE a donné pouvoir à Pascale CHAPOT Sophie PIVOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET Pascale DANIEL a donné pouvoir à Anne-Catherine VALETTE Dylan MAYOR a donné pouvoir à Renaud PFEFFER Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Membres absents: 0

Nombre de conseillers

En exercice: 29 Présents: 24 Votants: 29

I. LE CONTEXTE

La commune de Mornant finalise la rénovation de la cour élémentaire de l'école Le Petit Prince afin de proposer un cadre apaisé et adapté aux jeux et pratiques sportives pour les enfants en temps scolaire, mercredis et vacances scolaires.

Un nouvel équipement sportif composé de 2 plateaux sportifs mixtes pour la pratique de handball et basket va être installé.

Le budget prévisionnel de cet équipement est estimé à hauteur de 7 371.00 € HT.

Cette année, le Département du Rhône propose une aide à l'achat de matériel sportif aux associations et aux collectivités locales.



ID: 069-216901413-20240603-D48_24-DE



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29;

Il convient à présent de formaliser une demande de subvention au Département du Rhône au titre de l'aide à l'achat de matériel sportif à hauteur de 3 500 €.

III. LA DECISION

Ouï l'exposé de Dorothée Rodrigues, Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le principe de demande de subvention au titre de l'aide à l'achat de matériel sportif lancé par le Département du Rhône ;
- **DE DÉPOSER** le dossier de demande de subvention au titre de la réalisation de matériel sportif mixte handball / basket pour l'année 2024 pour un montant de 3 500 €;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 04 juin 2024.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc MACHON

Renaud PFEFFER

e Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site https://citoyens.telerecours.fr/, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.